

vienna

VIENNE

Règlement de comptes de campagne municipale

Jean-Luc COPPI



Florence David a déclaré 37 966 €. Photo Le DL /JLC

La Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques vient de rendre son verdict. À Vienne, le débat municipal rebondit.

Les comptes des candidats aux élections municipales sont désormais connus, après le verdict de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP). Premier à réagir, Thierry Kovacs (Les Républicains), réélu maire à

l'issue du scrutin du 15 mars, note que la Commission nationale a « validé sans aucune observation » le compte de campagne de sa liste “Avec vous, pour vous, pour Vienne”.

Le plafond des dépenses fixé pour la commune était de 41 338 € en ce qui concerne les listes présentes au premier tour. Le compte de campagne de Thierry Kovacs fait apparaître un montant de dépenses déclarées de 38 415 € et un montant de recettes déclarées de 38 420 €, dont 16 260 € d'apport personnel. En application des dispositions du code électoral, le montant du remboursement dû par l'État sera de 16 255 €.

« Cet aval de la Commission reconnaît la régularité de la campagne de la liste et de toutes les recettes et les dépenses engagées afin de la mener », indiquent Thierry Kovacs et ses colistiers, dans un communiqué, publié lundi soir.

« Il me semblait important d'en informer les électeurs, dans un souci de parfaite transparence, car ce n'est qu'ainsi que nous pourrons reconstruire la confiance de nos concitoyens dans la vie politique et démocratique de notre pays », indique Thierry Kovacs. Qui invite, « au nom de cette transparence », tous les autres candidats des dernières élections municipales à l'imiter. Ce que n'a pas tardé à faire Erwann Binet, dès ce mardi matin.

Le candidat socialiste, tête de la liste “Vienne citoyenne”, y va d'abord de sa pique : « Le maire de Vienne a rendu public l'avis qui a été établi sur ses comptes de campagne pour l'élection municipale, en s'honorant de l'absence d'observation par la CNCCFP. La bonne tenue des comptes de campagne n'est pas un exploit. C'est une obligation légale ! »

Erwann Binet indique ensuite : « Les comptes de Vienne citoyenne ont été approuvés par la CNCCFP sans observation. »

Et le conseiller municipal d'opposition d'enfoncer le clou : « Le budget de notre campagne se monte à 26 669 €, un montant inférieur à celui de la campagne du maire de plus de 30 %. »

Pour la Commission nationale, “le compte de campagne de M. Erwann Binet fait apparaître un montant de dépenses déclarées de 26 669 €, dont 19 529 € d'apport personnel. [...] En l'état du dossier, le compte de campagne n'appelle pas d'observation.” Et elle précise que le montant du remboursement par l'État est fixé à 19 529 €.

Si la campagne est finie, les règlements de comptes continuent...



Le compte de la campagne municipale de M. Thierry Kovacs, validé par la Commission nationale, affiche un montant de dépenses déclarées de 38 415 €. Photo Le DL /JLC



Erwann Binet et sa liste ont déclaré 26 669 € de dépenses. Photo Le DL /Michel Thomas



Adrien Rubagotti a déclaré 14 481 €. Photo Le DL /JLC